



GCS UniHA  
Groupement de Coopération Sanitaire  
9 rue des Tuiliers  
69003 LYON

## Questions / réponses

**Objet** : Fourniture de médicaments

**Référence** : M2630-MEDIC2021

Date estimative de lancement du premier marché spécifique : 03/01/2022

Conformément à l'article 5.4 du règlement de consultation, les candidats ont la possibilité de formuler des questions et des demandes de renseignements complémentaires par le biais de la plateforme des achats de l'Etat Place, à l'adresse URL suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Vous trouverez ci-dessous, les réponses aux questions posées par les candidats.

N°	Date et heure de la question	Question du candidat	Réponse du pouvoir adjudicateur
1	26/11/2021 16h00	Pouvez-vous s'il vous plaît nous indiquer la date limite de dépôt des candidatures ?	<p>Un SAD ne comprend pas de date limite de candidature. Les candidatures peuvent donc être présentées pendant toute la durée du SAD.</p> <p>Cependant, et comme indiqué à l'article 6.1 du règlement de consultation, seules les candidatures acceptées à la date du lancement de chaque marché spécifique seront invitées à remettre une offre.</p> <p>La date prévisionnelle de lancement du premier marché spécifique est début janvier 2022. Il est donc vivement recommandé de présenter sa candidature au plus tôt.</p>

2	29/11/2021 10h24	Bonjour, Pourriez-vous nous transmettre le tableau "Annexe 1 - Tableau de synthèse" déverrouillé afin de pouvoir modifier les cellules (notamment celle des UCD13)? Merci par avance. Cordialement,	Le fichier « Annexe 1 – Tableau de synthèse » n'est pas verrouillé. Seules les colonnes A et B sont protégées.
3	29/11/2021 11h18	Bonjour, Vous nous demandez de fournir une liasse fiscale de l'année N-1. Devons-nous obligatoirement vous la fournir car normalement c'est un document confidentiel que nous ne communiquons pas ? Dans l'attente de votre retour. Cordialement	Nous vous confirmons que la liasse fiscale de l'année N-1 est un document obligatoire du dossier de candidature. UniHA est soumis, en tant que pouvoir adjudicateur, à la confidentialité des documents remis au stade des candidatures et offres ainsi qu'à la confidentialité des informations couvertes par le secret des affaires.
4	30/11/2021 13h28	Bonjour, Pouvez-vous préciser à quoi correspondent les lignes ci-dessous ? VOIES DIGESTIVES ET DU MÉTABOLISME, SYSTÈME CARDIO TRAITEMENT PRÉVENTIF_FAIBLE DOSAGE VOIES DIGESTIVES ET DU MÉTABOLISME, SYSTÈME CARDIO TRAITEMENT PRÉVENTIF_FORT DOSAGE Cdt.	Après vérification, une partie des libellés des besoins (colonne B) a été tronquée pour quelques lignes.  Les deux annexes ont été modifiées et un tableau explicatif est joint pour expliquer les modifications apportées.
5	30/11/2021 14h01	Bonjour, Nous ne retrouvons pas dans le tableau de synthèse des capacités tous les produits qui sont actuellement présents sur les segments concernés par ce SAD. Est-ce normal ? Cordialement.	Les besoins mentionnés pour les 2 segments « ANTINÉOPLASIQUES, IMMUNOMODULATEURS, FACTEURS DE CROISSANCE HÉMATOPOÏÉTIQUES, IMMUNOSUPPRESSEURS » et « HORMONES SYSTÉMIQUES ET SEXUELLES, MUSCLES ET SQUELETTE APPARENTES, SYSTÈME GÉNITO-URINAIRES, ANTIDOTES ET PRODUITS DE DIAGNOSTIC » ne sont pas exhaustifs et concernent les

			<p>prochains marchés spécifiques de ces segments.</p> <p>La liste des besoins pour ces deux segments sera réactualisée ultérieurement.</p>
6	30/11/2021 14h31	<p>Il est stipulé dans les pièces à fournir à la page 14 du RC « Un numéro unique d'identification délivré par l'INSEE. Lorsqu'en raison d'une impossibilité technique, il n'est pas possible d'accéder, par l'intermédiaire d'un système électronique, aux données nécessaires en utilisant le numéro unique d'identification, l'attributaire communiquera, sur demande, au pouvoir adjudicateur, un extrait d'immatriculation au registre ou au répertoire auquel la société est inscrite ». Ce N° unique d'identification fait partie des pièces entrant dans la composition de la candidature au SAD (page 18 du RC). Or, nous pouvons uniquement envoyer un extrait KBIS. L'envoi d'un extrait KBIS suffit-il ?</p>	<p>Il est tout à possible, si vous le souhaitez, de transmettre un extrait Kbis de datant de moins de 3 mois.</p>
7	30/11/2021 14h31	<p>Concernant l'annexe 1 du RC. De quelle manière doit-il être complété afin de s'assurer de recevoir TOUTES les invitations à soumissionner tous segments confondus. Devons compléter au moins 1 produit par segment ?</p>	<p>A partir du moment où la candidature est acceptée (indépendamment du nombre de produits ou segments concernés), vous recevrez l'ensemble des invitations à soumissionner liées à ce SAD.</p>
8	02/12/2021 15h47	<p>Pour Les Lots 1699-1700-1701 alcool modifié, est-ce du dénaturé que vous souhaitez ? Si oui quel dénaturant souhaitez-vous ? Pour les Lots 1746-1747 vous souhaitez l'antiseptique sous réglementation biocide ou pharmacie ?</p>	<p>Les spécificités techniques attendues seront précisées au stade du lancement des marchés spécifiques.</p>

9	03/12/2021 10h40	Dans le CCAP, il manque l'art. 21.1 que vous avez mentionné. Pouvez-vous svp nous envoyer un CCAP actualisé ?	<p>L'article 14.3.1 du CCAP a été modifié de la façon suivante :</p> <p>« 14.3.1 EXECUTION AUX FRAIS ET RISQUES En cas de de rupture d'approvisionnement imputable au titulaire, l'établissement coordonnateur peut refuser tout produit de substitution, y compris répondant aux critères définis à l'article 14.2.1, et chaque établissement bénéficiaire peut, après accord de l'établissement coordonnateur, exécuter le marché aux frais et risques du titulaire jusqu'à la reprise des livraisons. Une éventuelle diminution des dépenses ne profitera pas au titulaire défaillant. En cas de carence entre la date d'émission du bon de commande et la reprise des livraisons par un tiers, chaque établissement adhérent est en droit d'appliquer les pénalités définies <u>au marché spécifique le cas échéant.</u> »</p> <p>Le DCE modifié vous a été communiqué.</p>
10	03/12/2021 12h06	Concernant la liasse fiscale, ces données étant confidentielles, notre direction souhaite qu'elle soit transmise uniquement par notre service financier. Pourriez-vous nous fournir une adresse mail afin qu'ils puissent vous l'envoyer en amont ?	Les documents demandés doivent être communiqués par Place. Seul le service juridique ouvrira les plis. Il est précisé que tous les agents de UniHA sont astreints au devoir de confidentialité.
11	03/12/2021 12h14	Pour le DC1, paragraphe C "objet de la candidature", comme les N° de lots n'étant pas encore établis, quelle case devons-nous cocher ?	Dans le DC1, article C Objet de la candidature, il faut cocher « la candidature est présentée <u>pour le marché public</u> ».

12	03/12/2021 15h43	Bonjour, Je souhaiterais savoir si nous devons renseigner le document M2630-MEDIC2021_CCTP_Annexe_2_Plan de palettisation sachant que nous ne connaissons pas les lots des allotissements.	Ce document n'est pas à remplir au stade du dépôt des candidatures.
13	07/12/2021 9h33	Bonjour, Dans l'annexe 1 du RC vous demandez les ventes ucd France ville et hôpitaux. Pouvons-nous vous envoyer seulement les ventes hôpitaux?	Conformément à l'article 6.3.2 du RC, l'annexe 1 du RC « <i>Tableau de synthèse des capacités</i> » doit notamment présenter <b><u>le volume de vente annuel France (ville + hôpital) par produit en UCD (unité commune de dispensation) sur l'année n-1.</u></b>
14	07/12/2021 9h33	L'envoi des candidatures pour les marchés se terminant au 31/05/2023 doit-il aussi se faire dès à présent ?	Un SAD ne comprend pas de date limite de candidature. Les candidatures peuvent donc être présentées pendant toute la durée du SAD. Cependant, et comme indiqué à l'article 6.1 du règlement de consultation, seules les candidatures acceptées à la date du lancement de chaque marché spécifique seront invitées à remettre une offre. La date prévisionnelle de lancement du premier marché spécifique est début janvier 2022. Il est donc vivement recommandé de présenter sa candidature au plus tôt.
15	08/12/2021 14h58	Concernant l'annexe 1 du RC « tableau de synthèse des capacités » :  Est-il possible de faire apparaître le volume de vente ville d'une part et le volume de vente hôpital d'autre part (colonne E), dans 2 colonnes distinctes plutôt qu'1 ? Si oui, la feuille de données étant protégée (insertion non possible), pouvons-nous utiliser une autre feuille Excel reprenant le	Nous attendons une réponse uniquement dans le cadre de réponse mis à disposition. Les deux valeurs doivent donc être sommées.

		même format afin d’y ajouter ces informations ?	
16	08/12/2021 14h58	<p>Concernant les lots de classe A (« multi-allotissement » et non en « multi-attribution ») :</p> <p>La rédaction du SAD semble indiquer qu’un fournisseur non-attributaire sur un lot pourrait se voir imposer l’exécution du marché (et aux mêmes conditions) sur ce lot au motif qu’il est attributaire d’un autre lot portant sur le même produit mais sur des établissements différents (zone géographique). Le cas échéant, comment cette mesure s’accommode-t-elle des règles de la commande publique ?</p> <p>Par ailleurs, comment ces lots multi-allotissement par zone géographique s’articulent-ils avec l’obligation de définir un « maximum par lot » (en effet, désormais il n’est plus possible de conclure un accord cadre sans maximum depuis la modification de l’article R2162-4 du code de la commande publique) ? Et si un seul lot a été attribué car un seul fournisseur a répondu, comment imposer au fournisseur retenu de livrer le besoin exprimé sur un lot sur lequel il n’a pas répondu ?</p>	<p>Tel que mentionné, l’appréciation de la capacité à suppléer reviendra au fournisseur sollicité.</p> <p>Le maximum sera fixé au lot conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Chaque titulaire n’est engagé que sur le lot sur lequel il est retenu.</p>
17	08/12/2021 14h58	<p>Concernant les lots de classe B et C (« multi-attribution » en cascade) :</p> <p>La rédaction du SAD semble indiquer qu’un fournisseur attributaire en rang 2 se verrait dans l’obligation de palier une défaillance</p>	<p>Ces précisions seront apportées au stade des marchés spécifiques.</p>

		d'approvisionnement de l'attributaire arrivé en rang 1. Toutefois, rien n'est précisé quant aux conditions de prix de dépannage et quant au financement par UniHA de ce stock de sécurité (pour information Santé publique France a intégré cette mesure dans un récent appel d'offres). Pouvez-vous nous en dire davantage sur ce point ?	
18	08/12/2021 15h23	Bonjour, sera t'il possible de proposer des spécialités qui arriveront dans le futur dans notre gamme dans un segment ? Faut il avoir répondu à ce jour sur un libellé de produit d'un segment pour répondre ultérieurement à ce segment ? Bien cdt	Oui, cela sera possible.  Non, il ne faut avoir répondu à ce jour sur un libellé de produit d'un segment pour répondre ultérieurement à ce segment.
19	09/12/2021 09h52	Bonjour, si nous candidatons sur un besoin dont le marché spécifique sera publié sur le 2nd semestre 2022, pourrions-nous candidater sur le premier semestre 2022 ? Merci. Cordialement.	Les candidatures peuvent être présentées pendant toute la durée du SAD.  Les lettres d'invitation à soumissionner pour les marchés spécifiques publiés sur le second semestre 2022 seront adressées aux candidats qui se seront référencés avant la date de lancement du marché spécifique.  Nous invitons néanmoins les candidats intéressés à déposer leur candidature au plus tôt, dans la mesure où les dates indiquées sont estimatives.

20	09/12/2021 9h53	Bonjour, la liasse fiscale N-1 est demandée : est-ce que le document « ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE » suffit à répondre à cette demande ? Merci. Cordialement.	<p>Conformément à l'article 6.3.2 du RC, nous demandons, pour l'appréciation des capacités financières une liasse fiscale pour l'année n-1. Il ne s'agit pas d'une attestation de régularité fiscale.</p> <p>La liasse fiscale regroupe tous les documents fiscaux communiqués chaque année à l'Administration Fiscale. La liasse fiscale comprend notamment le bilan (actif-passif), le tableau des immobilisations, le tableau des amortissements, la composition du capital sociale, etc.</p>
21	10/12/2021 15h28	Bonjour, L'Annexe_1 du RC_ doit être fournie au moment de la candidature, cependant doit-elle obligatoirement être renseignée dans son intégralité, soit l'ensemble de toutes les colonnes et en particulier la colonne E?	Oui, l'Annexe_1_RC doit être renseignée dans son intégralité, soit l'ensemble des colonnes et en particulier la colonne E.
22	10/12/2021 15h29	Pouvez-vous expliquer plus précisément l'utilité de l'annexe 1 du RC ? Capacités et ventes ne sont pas forcément corrélées. Comment prévoyez-vous d'utiliser ces éléments comme critères de sélection ?	<p>Conformément à l'article 7.2 du Règlement de la consultation, les candidatures sont sélectionnées au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la capacité économique et financière des candidats à assurer, sur la durée du SAD et au bénéfice des membres et adhérents du GCS UniHA, les prestations objet des marchés spécifiques.</li> </ul> <p>La capacité économique et financière sera appréciée sur la base de la liasse fiscale de l'année N-1 et des renseignements fournis par les candidats dans l'annexe 1 du RC en tenant compte des périmètres potentiels</p>

			des futurs marchés spécifiques des besoins les concernant.
23	13/12/2021 10h16	Bonjour, Dans le tableau de synthèse des capacités, le format de la colonne UCD13, ne permet pas de rentrer correctement le code à 13 chiffres : voici ce qui apparait "3,40093E+12". Pouvez-vous modifier le format de la colonne ? Merci d'avance,	Le format de la colonne a été modifié pour une meilleure lisibilité.  Pour ceux ayant déjà déposé une candidature, il n'est pas nécessaire de refaire cette colonne.
24	13/12/2021 10h19	Bonjour, Pourriez-vous transmettre la fiche de renseignement fournisseur en format word ? Merci d'avance pour votre retour, Cordialement,	La fiche renseignement fournisseur en format word vous a été transmise.
25	15/12/2021 12h30	Bonjour, l'annexe 1 du RC vient d'être modifié sur des intitulés "Insuline",. Nous avons déjà envoyé notre candidature. Devons-nous la renvoyer de nouveau ? Merci	Non sauf si la modification apportée est de nature à modifier la réponse.
26	15/12/2021 15h33	Bonjour, Si nous avons déjà déposé notre dossier, est-il obligatoire de renvoyer un dossier avec cette fiche ? Par ailleurs, vous confirmez que nous ne devons pas renvoyer notre dossier même si les caractères UCD13 ne sont pas corrects ? Cordialement	Non, si vous avez déjà déposé votre dossier, il n'est pas obligatoire de renvoyer un dossier avec la fiche.  <b>Vous ne devez pas renvoyer votre dossier même si l'affichage n'est pas correct.</b>
27	15/12/2021 15h54	Devons-nous renvoyer notre dossier avec les nouvelles annexes même si nous ne sommes pas concernés par les changements ? cordialement	<b>Non, vous ne devez pas renvoyer votre dossier si nous n'êtes pas concernés par les changements.</b>

28	16/12/2021 10h09	Bonjour, La liasse fiscale contenant des informations confidentielles, pouvez-vous préciser quel(s) volet(s) précisément est-il nécessaire de fournir ? Merci de votre retour, Cordialement.	Conformément à l'article 6.3.2 du RC modifié, les éléments de la liasse fiscale attendus sont à minima les éléments suivants :  - <b>Feuille n°1 : Bilan - Actif</b>  - <b>Feuille n°2 : Bilan - Passif avant répartition</b>  - <b>Feuille n°3 : Compte de résultat de l'exercice (en liste)</b>  - <b>Feuille n°4 : Compte de résultat de l'exercice (suite)</b>
29	17/12/2021 12h37	Bonjour, L'annexe 1 tableau de synthèse des capacités est-il bloqué ? Le fichier complet doit être renvoyé ou peut-on procéder à notre sélection ? Merci	Il convient de remplir les éléments du tableau vous concernant.
30	20/12/2021 11h02	Nous avons déjà un marché pour certains produits, es ce que c'est un nouveau marché ou si c'est pour d'autres fournisseurs qui souhaitent s'ajouter dans ce marché ?	Les marchés spécifiques ne concerneront pas des marchés en cours. Ils pourront en revanche concerner des relances de marchés en cours qui arrivent à échéance en 2022 ou 2023 ou des nouveaux marchés
31	21/12/2021 10h45	Bonjour, Dans le cadre des éléments de réponse de candidature, est-il possible de remplacer la liste nominative des salariés étrangers par la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé ? Bien cordialement,	Il ne s'agit pas du même document. En tout état de cause la liste nominative des salariés étrangers sera exigée, le cas échéant, au stade de l'attribution des marchés spécifiques et qu'elle n'est donc pas exigée au stade du dépôt du dossier de candidature dans le SAD.

32	21/12/2021 16h27	<p>Bonjour, Concernant l'exécution du SAD, nous aurions besoin de quelques précisions. En effet, nous serions intéressés pour déposer dans le futur des candidatures sur d'autres produits que ceux disponibles dans notre portefeuille produits actuel. Dans une envie de satisfaire au mieux le GPT UniHA, nous aimerions savoir si vous possédiez d'ores et déjà un calendrier de publications des marchés spécifiques. Nous avons bien noté que les candidatures sont ouvertes sur toute la durée du SAD, et qu'elles ne sont acceptables et analysables qu'avant la publication du marché spécifique. Un calendrier des marchés spécifiques, ou une indication de votre part en amont nous permettrait de préparer au mieux nos futures candidatures et de fournir à votre groupement l'offre la plus compétitive.</p>	<p>L'annexe 1 du CCTP indique les périodes prévisionnelles de publication des marchés spécifiques.</p> <p>Les candidatures peuvent effectivement être présentées pendant toute la durée du SAD. Une fois la candidature acceptée, celle-ci est valable pour tous les marchés spécifiques.</p> <p>Les offres seront remises uniquement au stade de chaque marché spécifique, il est uniquement attendu à ce stade un dossier de candidature.</p>
33	24/12/2021 13h12	<p>Bonjour, Nous sommes GROSSISTE-REPARTITEUR et dans le cadre de notre candidature à la SAD M2630-MEDIC2021 « fourniture de médicaments » nous souhaiterions savoir si nous sommes dans l'obligation de compléter la colonne C « Libellé du produit commercialisé répondant au besoin » de l'annexe 1 du RC</p> <p>En effet, notre catalogue de produits comptant plusieurs milliers de références, nous répondons généralement aux marchés en fonction de la disponibilité des produits et s'ils ne sont pas de la réserve hospitalière.</p>	<p>Pour les grossistes-répartiteurs, les données ne sont à compléter que pour les médicaments dont ils sont les exploitants.</p>

34	03/01/2022 10h54	Bonjour, Notre candidature a été envoyée le 07/12. A ce jour nous n'avons reçu ni l'acceptation de notre candidature ni les envois d'offres. Est-ce normal ? Merci	Conformément à l'article 7.3 du règlement de la consultation, le Pouvoir Adjudicateur peut prolonger le délai d'évaluation des candidatures tant qu'un marché spécifique n'est pas lancé. Les courriers d'acceptation de candidature vont être envoyés prochainement et le premier marché spécifique va bientôt être lancé.
35	06/01/2022 12h54	BONJOUR, Pouvez-vous, SVP, nous aiguiller dans quel onglet de la consultation devons-nous vous envoyer une remarque d'une erreur dans la saisie de notre adresse mail? dépôt? Merci de votre retour. Bien cordialement.	Bonjour, Vous pouvez indiquer votre changement d'adresse mail :  - Soit via <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a> sur la consultation M2630-MEDIC2021  - Soit aux adresses mails suivantes : <a href="mailto:darras.a@chu-toulouse.fr">darras.a@chu-toulouse.fr</a> ; <a href="mailto:clauder@chu-toulouse.fr">clauder@chu-toulouse.fr</a> et <a href="mailto:marion.cuny@uniha.org">marion.cuny@uniha.org</a>
36	07/01/2021 11h42	Concernant la pièce à fournir suivante : Dans le cas où l'attributaire est une société fille d'un groupe, l'attestation fiscale datant de moins de 3 mois de la société mère. Pourriez-vous svp nous préciser quel type de document vous attendez ? Merci	Nous attendons l'attestation fiscale <b><u>de moins de trois mois</u></b> de la société mère.
37	09/02/2022 16h55	Dans l'annexe 1 du RC, il faut vous transmettre Volume de vente du laboratoire (en UCD) annuel n-1 (France, ville et hôpital) ce sont des données confidentielles ? Sommes nous obligés de vous les transmettre ?	Conformément à l'article 6.3.2 du RC, nous vous demandons pour l'analyse des capacités professionnelles, techniques et financières de nous fournir notamment l'annexe 1 du RC « <i>Tableau de synthèse des capacités</i> » qui doit notamment présenter <b><u>le volume de vente annuel France (ville + hôpital)</u></b>

			<b><u>par produit en UCD (unité commune de dispensation) sur l'année n-1.</u></b>
38	27/04/2022 14 :08	Bonjour, Nous avons déjà envoyé notre candidature et remplis l'annexe 1 du RC. Cependant, nous souhaiterions répondre à une ligne que nous n'avions pas vu. Devons-nous refaire entièrement notre candidature, si ce besoin concerne le même segment?	Non, il n'est pas nécessaire de renvoyer une candidature.  Vous pouvez renvoyer uniquement l'annexe 1 du RC mise à jour.
39	11/05/2022 11 :18	Bonjour, Nous avons bien pris en compte les modifications sur les articles cités ci-dessous. Pouvez- vous : 1- Nous confirmer qu'il n'y a pas de nouvelle candidature à envoyer 2- Que les modifications sont applicables au DCE reçu en parallèle sous la référence M2536 - ATB01-2023 avec une date limite de réponse au 15 juin	1. Il n'y a pas de nouvelle candidature à envoyer 2. Oui, les modifications sont applicables à tout marché spécifique publié ultérieurement et notamment la procédure M2536 - ATB01-2023.
40	28/07/2022 18 :02	Bonjour Dans le segment Dermatologie, Antiseptiques, concernant les lots de Chlorhexidine alcoolique 0.5% solution incolore en 125 et 250 ml, attendez-vous la qualification Médicament ou la qualification Biocide est suffisante?	Nous attendons les deux qualifications, Médicament et Biocide.
41	29/07/2022 11h07	Bonjour, Avez-vous une date pour le lancement des marchés spécifiques pour le segment "voies digestives et du métabolisme, système cardio" ? Ces marchés spécifiques paraîtront sur Place ? Cdt	La publication devrait intervenir en octobre 2022 sur PLACE. Dès lors que vous êtes admis au SAD, vous recevrez un message à ce sujet.
42	02/08/2022 16h36	Bonjour Avez-vous une date pour le lancement des marchés spécifiques pour le segment "Dermatologie, Antiseptiques et Système respiratoire"? Merci	La publication devrait intervenir en octobre 2022 sur PLACE.

43	08/08/2022 15h03	Bonjour,l'annexe 1 bis CCTP (Qtés estimatives des premiers MSP...) annonce une publication au 2nd semestre 2022 sur nouveaux besoins du segment ""HORMONES SYSTÉMIQUES ET SEXUELLES ..."auriez-vous une date de lancement des marchés spécifiques SVP ?	A ce jour, nous n'avons pas de date précise de publication.
44	08/08/2022 15h09	Bonjour, pour les nouveaux besoins de l'annexe 1BIS du CCTP devons-nous vous retourner l'annexe 1 "Tableau de synthèse des capacités" (qui n'a pas été modifié dans la consultation) même si notre candidature a été validée dans le cadre du SAD ? Merci	L'annexe 1 du RC Tableau de synthèse des capacités n'est pas à retourner sauf si des modifications doivent être apportées. Dans ce cas, il faut nous envoyer l'annexe 1 du RC mise à jour.